



Qualité de Vie au Travail des avocats du Barreau de Paris : un sujet stratégique !

Actualité législative publié le 16/10/2015, vu 2976 fois, Auteur : [CHHUM AVOCATS Paris Nantes Lille](#)

Le rapport sur l'enquête relative à la Qualité de Vie au Travail des avocats parisiens menée en juin 2015 auprès de 1700 avocats a été présenté lors de la séance du Conseil de l'ordre des avocats de Paris du 22 septembre 2015. <http://www.avocatparis.org/mon-metier-davocat/publications-du-conseil/seance-du-conseil-de-lordre-du-mardi-22-septembre-2015>

Maître Frédéric CHHUM est candidat à l'élection du Conseil de l'ordre des avocats de Paris des 15 et 16 décembre 2015.

Cette enquête a été réalisée auprès d'avocats collaborateurs, indépendants comme associés, au sein de petites, moyennes ou grandes structures.

Force est de constater que si la majeure partie des avocats parisiens interrogés apprécie globalement leur qualité de vie au travail, les deux derniers points de l'enquête, à savoir la possibilité de concilier vie professionnelle et vie personnelle et l'égalité professionnelle, laissent sérieusement à désirer. Pourtant, pour 97 % des avocats sondés, la qualité de vie au travail est un sujet stratégique pour la profession.

La Qualité de Vie au Travail des avocats sera probablement un thème de campagne de l'élection au Conseil de l'ordre des avocats de Paris qui se déroulera les 15/16 décembre 2015.

1° Valeur et sens de la profession

La grande majorité des questions relatives à la valeur et au sens de la profession d'avocat ont donné lieu à des réponses positives.

En effet, 79 % des avocats interrogés estiment que **leur travail est intéressant et porteur de sens.**

De la même manière, la majorité (53%) des avocats interrogés déclarent être fiers d'appartenir à la profession d'avocat.

En revanche, 52% des avocats s'interrogent quant à la pérennité de leur cabinet et 67% estiment que leur cabinet ne fait pas ou peu adhérer à une vision et ne met pas ou peu en place un management participatif.

Il faut donc constater que si la valeur et le sens de la profession d'avocats ne sont pas sources de problèmes, beaucoup de nos confrères s'interrogent sur leurs perspectives d'avenir.

2° Relations et soutien

Si 55% des avocats interrogés affirment arriver à gérer le stress lié à l'exercice de la profession d'avocat, seuls 29% estiment que leur cabinet est attentif à cette problématique et les aide à trouver des solutions adaptées.

Les relations au sein des cabinets sont majoritairement considérées comme satisfaisantes (66% des avocats interrogés).

La circulation de l'information si elle constitue « un vrai point de progrès » est encore jugée insatisfaisante puisque **62% des avocats interrogés affirment que l'information ne circule pas de manière fluide et transparente.**

Enfin, force est de constater que **les relations d'équipes sont plus satisfaisantes que les relations associés/collaborateurs ou que les relations entre associés.**

3° Exigences et outils

Les avocats interrogés apprécient à 89% la polyvalence du métier d'avocat, qui s'affirme comme le point fort de la profession.

La majorité des avocats interrogés estiment disposer des outils nécessaires pour mener à bien leur travail mais la position est plus mitigée s'agissant de l'usage des nouvelles technologies, de l'accès aux formations professionnelles et de la gestion des urgences.

Par ailleurs, **60% des avocats interrogés affirment que la charge de travail, les interruptions fréquentes et le manque de temps gênent l'exécution d'un travail de qualité. A cet égard, plus de 80% des avocats interrogés dénoncent la perte de temps en audience.**

4° Reconnaissance

La reconnaissance du travail d'avocat par les clients ne pose pas de problème puisque 2/3 des répondants estiment que leur travail est apprécié à sa juste valeur.

En revanche, la reconnaissance au sein de cabinet (au regard de la hiérarchie) est plus problématique puisque 47% des avocats interrogés pensent être en partie évalués sur leur temps de présence au cabinet et non sur la qualité du travail fourni.

Aussi, 39% des avocats remettent en cause leurs possibilités de développement personnel.

Enfin, 2/3 des répondants estiment ne pas être satisfait par leur niveau de rémunération et certains évoquent même une véritable « paupérisation » de la profession.

5° Place des émotions

Le travail en cabinet ne laisse que peu de place à l'expression des émotions et **46% des avocats interrogés affirment qu'ils ne peuvent pas ou très difficilement exprimer ce qu'ils pensent et ce qu'ils ressentent sur leur lieu de travail.**

6° Cadre de travail

Les avocats interrogés devaient se prononcer sur la qualité des locaux, sur leur temps de transport, sur la prise des repas ainsi que sur l'ergonomie de leur espace de travail.

A cet égard, une grande majorité des répondants estime bénéficier d'un cadre de travail satisfaisant.

Néanmoins, des améliorations semblent à prévoir en matière d'ergonomie de l'espace de travail.

7° Conciliation vie professionnelle et personnelle

Avec l'égalité professionnelle, il s'agit du point traité par l'enquête qui soulève le plus de difficultés.

En effet, seuls 9% des avocats interrogés estiment arriver à concilier vie professionnelle et vie personnelle sans difficulté.

Pour les autres, il est difficile de s'aménager des temps de pause satisfaisants, de disposer de temps pour soi et de s'investir dans la parentalité.

8° Diversité et égalité des chances

Là encore le bas blesse.

En effet, 2/3 des avocats interrogés affirment que les relations entre générations ne sont pas parfaitement harmonieuses.

Pire encore, ¾ des répondants estiment que les femmes ne disposent pas des mêmes chances d'évolution professionnelle que les hommes.

Pourtant, ce sujet devrait être considéré comme une priorité, notamment eu égard à l'évolution de la population des avocats et à la présence de plus en plus importante des femmes dans la profession.

9° Actions proposées par l'enquête

Les actions proposées à l'issue de cette enquête se décomposent en quatre axes principaux :

- **Sensibiliser les acteurs (former les associés au management d'équipe, sensibiliser les avocats à la qualité de vie au travail et à l'équilibre des temps de vie, sensibiliser les avocats à la mixité et à la diversité professionnelles ;**
- **Faire évoluer l'organisation du travail (promouvoir les modes alternatifs de règlements des litiges, améliorer l'efficacité des réunions et l'utilisation des nouvelles technologies, développer le travail à distance) ;**
- **Disposer de ressources en matière de Qualité de Vie au Travail (communiquer sur les dispositifs existant à destination des avocats parisiens, développer les services d'aide à la conciliation vie professionnelle et vie personnelle, proposer des formations au management de soi) ; et**
- **Limiter les risques en matière de responsabilité juridique (participer à des groupes d'analyse de pratiques entre confrère, faciliter l'accès à la formation continue).**

Il ressort donc de cette enquête que la majorité des confrères considère que la qualité de vie est un sujet stratégique.

Or, ce rapport identifie de nombreuses problématiques, telles que la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle ou l'égalité des chances, qui nécessitent d'être prises en charge sans attendre.

Si le rapport fournit des pistes d'amélioration, celles-ci demeurent néanmoins très théoriques. Reste donc à savoir quelles seront les actions concrètes mises en œuvre par le Barreau de Paris pour remédier à ces difficultés.

Frédéric CHHUM Avocat à la Cour

4, rue Bayard 75008 Paris

Tél : 01 42 89 24 48 Ligne directe : 01 42 56 03 00

e-mail : chhum@chhum-avocats.com

blog: <http://www.chhum-avocats.fr/>

<http://twitter.com/#!/fchhum>